



**Compte-rendu du Comité de pilotage des sites Natura 2000
« Rivière du Vannetin »
14 décembre 2023**

Lieu : Siège de la Communauté de Communes des 2 Morin – 1 rue Robert Legraverend 77320 LA FERTE GAUCHER

Rédigé par : Marion GRIMAUD – Fédération de Seine et Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Diffusé le : 18 janvier 2024

La présentation ainsi que ce compte-rendu sont également téléchargeables sur le site Internet de la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne » : <https://www.federationpeche77.fr/4245-site-natura-2000-riviere-en-seine-et-marne.htm>

Personnes présentes :

NOM	PRENOM	ORGANISME
De VESTELE	Philippe	Président du COFIL, Président SMAGE 2 Morin
QUIBLIER	Lauriane	Région Ile-de-France
BORDEREAU	Alexandre	Communauté de Communes des 2 Morin
DEWITTE	Stéphanie	DDT 77
GRIMAUD	Marion	Chargée d'études Natura 2000 - Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
LESIMPLE	Maxime	Directeur - Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
GRELL	Alice	Chargée de missions milieu aquatique - Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
VERIN	Laura	Animatrice MAEC – Fédération des chasseurs de Seine-et-Marne
BERTRAND	Renaud	Fédération des chasseurs de Seine-et-Marne
TRAWINSKI	André	Maire de Chartronges
CISSE	Safiya	CD 77 / DEEA / SEPOMA
WEISS	Wendy	SMAGE 2 Morin
BIBERON	Michel	Chambre d'Agriculture Ile-de-France

Personnes excusées :

Cyril EPICOCO, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports (DRIEAT) ;

Marine LAUER, Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) ;

Camille HUREZ, Comité Île-de-France Canoë Kayak et Sports de Pagaie ;

Pierre AUGUSTIN, France Nature Environnement 77 ;

Jérôme BELLIARD, Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel d'Île de France ;

Gérard ROUYER, Syndicats forestiers de la région Ile-de-France (Fransylva-IdF);

Renée CHABRILLANGES, Maire de St-Siméon.

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION :

- ✓ Transfert de la coordination de Natura 2000 à la Région – **Région Ile de France**

- ✓ Actions réalisées dans le cadre de l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « *Rivière du Vannetin* » en 2023 - **Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique**

RESUME DES ECHANGES

1. Transfert de compétence Natura 2000

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la Région Ile-de-France est autorité de gestion Natura 2000. Elle assure l'appui technique aux sites et leur financement (hors MAEC). La nouvelle programmation FEADER 2023-2027 est en cours de préparation, et les dispositifs devraient être ouverts de façon simplifiée et dématérialisée en 2024.

L'Etat conserve la prérogative de la désignation ou l'extension des sites, le rapportage à la Commission européenne et les évaluations d'incidences.

2. Communication/sensibilisation

Le site internet de la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne a été mis à jour en 2023 avec une page entièrement dédiée aux sites Natura 2000 qu'elle anime.

En 2023, la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne a organisé la Fête de la Pêche. Cet évènement départemental a permis de sensibiliser près de 600 personnes sur le milieu aquatique et les sites Natura 2000 tel que la « Rivière du Vannetin ».

Pour rappel une animation gratuite est proposée chaque année aux écoles des communes du site. Cette année les communes n'ayant pas bénéficiée de l'animation au cours des deux dernières années ont été contactées sans retour de leur part.

3. Suivis scientifiques

L'ensemble des résultats des suivis scientifiques de 2023 feront l'objet d'un rapport qui sera disponible sur le site internet de la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne : <https://www.federationpeche77.fr/4245-site-natura-2000-riviere-en-seine-et-marne.htm>

3.1. Thermie

La température de l'eau du Vannetin est suivi chaque année par la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne. La thermie est un paramètre essentiel pour la faune aquatique car c'est elle, avec l'habitat, qui va conditionner la présence d'une espèce et la réalisation de son cycle de vie.

Les conditions de températures sont favorables pour les espèces d'intérêt communautaires et patrimoniales sur le site Natura 2000. Ce sont surtout le manque de frayères et le manque d'habitats favorables qui expliquent les faibles abondances de certaines espèces comme la truite ou la lamproie de Planer.

Madame L. VERIN demande à quel moment la température va avoir un impact sur les populations piscicoles. La Fédération de Pêche répond que la température impact notamment la reproduction et la survie à l'étiage. Grace au suivi thermique de la rivière, nous pouvons définir les périodes favorables à la reproduction des espèces d'intérêt au cours de l'année et mettre cela en lien avec les résultats des inventaires piscicoles. Cela nous permet d'avoir une meilleure compréhension du milieu et d'estimer de manière plus précise les périodes sensibles sur le cours d'eau.

3.2. Inventaires piscicoles

Les résultats des inventaires piscicoles mettent en avant une abondance faible de la lamproie de Planer et de la truite fario. Ces deux espèces sont présentes uniquement à l'aval du Vannetin sur la commune de St-Siméon. Ces résultats sont notamment dus la présence d'ouvrages sur la rivière qui sont bloquants pour le déplacement des espèces piscicoles. Le même constat a été fait pour les populations d'anguilles européennes qui ne sont présentes qu'à l'aval du Vannetin. Par ailleurs, la rivière du Vannetin connaît une problématique de colmatage du substrat qui s'accroît de plus en plus vers l'amont. Couplé avec l'absence de ripisylve en amont, la qualité de l'eau se dégrade en tête bassin versant et les habitats piscicoles disparaissent. Cela

explique la diminution de richesse spécifique sur les stations amont et l'absence des espèces d'intérêt communautaire en amont de Choisy-en-Brie.

Il est important de travailler sur les zones humides et les frayères à l'aide de contrat Natura 2000 afin de rendre des habitats, des zones refuge et des lieux de reproduction pour l'ensemble de ces espèces. Les espèces patrimoniales sont essentielles à prendre en compte pour la restauration des rivières et des peuplements piscicoles car elles agissent comme espèces parapluies pour beaucoup d'autres espèces dont les poissons d'intérêt communautaire du site Natura 2000.

La Fédération de Chasse s'interroge sur le type d'actions qui sont mises en place afin d'améliorer la qualité du Vannetin.

L'animatrice répond qu'un travail est notamment engagé par le SMAGE des 2 Morins, en collaboration avec la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne, sur plusieurs projets visant à travailler sur la restauration de la continuité écologique, hydromorphologique et le colmatage de la rivière.

Un projet de restauration est en cours et porte sur un ouvrage de Marolles-en-Brie, qui isole notamment la population de mulette épaisse. Il y a également un projet de restauration de la tête de bassin versant de la rivière du Vannetin qui vise à traiter la problématique de ruissellement qui est source de colmatage.

4. Contractualisations

Un contrat Natura 2000 a émergé en 2021 à Choisy-en-Brie. Les actions de restauration faisant l'objet de ce contrat ont été réalisés à l'automne 2023. Ces actions de restauration hydromorphologique consistaient à diversifier l'écoulement et le substrat du Vannetin par la création de deux banquettes ainsi que de restaurer la berge en rive gauche qui était fortement érodée par le ruissellement. Ce contrat Natura 2000 a été réalisé en collaboration avec le SMAGE des 2 Morin qui a travaillé avec l'animatrice sur les démarches administratives et le suivi des travaux.

Afin de continuer sur la lancée de ce premier contrat, l'objectif de l'année 2024 sera de partir à la rencontre des riverains et des élus du territoire afin de leur exposer toutes les possibilités offertes par la contractualisation Natura 2000, que ce soit par le biais des contrats ou des chartes. Avant chaque rencontre les enjeux de chaque secteur seront identifiés afin de mettre en place des actions concrètes et répondre au mieux aux objectifs de conservation du DOCOB.

Le SMAGE des 2 Morin demande si les structures gémapiennes seront toujours associées dans l'élaboration des contrats Natura 2000 en rivière comme cela a été le cas pour le contrat de Choisy-en-Brie. Madame WEISS explique que ces types de projets à petite échelle sont chronophages pour leur structure.

A l'avenir, les structures seront informées des projets en cours sur leur territoire et elles seront associées si elles le souhaitent. Mais la structure animatrice pourra dans la majorité des cas se porter assistant à maîtrise d'ouvrage auprès des propriétaires et suivre elle-même les travaux de gestion et de restauration sur les cours d'eau.

Il est demandé si les contrats Natura 2000 peuvent prendre en charge des travaux de restauration de continuité écologique. La Fédération de Pêche répond que cela va dépendre du type de projet et de son ampleur. Cela est possible si le projet concerne un petit ouvrage et que la restauration de la continuité ne peut pas bénéficier d'un financement extérieur (e.g. Agence de l'eau). Pour les projets à plus grande échelle qui sont eux financés par d'autres organismes, les contrats Natura 2000 peuvent constituer des ressources complémentaires afin de réaliser des travaux d'accompagnement comme la restauration de berge, plantation de ripisylve ou encore l'aménagement d'abreuvoirs adaptés.

La Fédération de Pêche de Seine-et-Marne fait part de la difficulté de monter des projets au niveau des rivières du fait des nombreuses contraintes réglementaires que cela comprend. Le contrat de Choisy-en-Brie a par exemple dû faire l'objet d'un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau, ce qui sont des démarches administratives lourdes et chronophages pour les propriétaires et la structure animatrice Natura 2000.

SITES NATURA 2000 « RIVIERE DU VANNETIN »

Madame L. VERIN de la FDC 77 demande à la Région s'il est possible d'alléger les démarches fastidieuses et chronophages pour le dépôt de dossiers d'aides. La Région annonce qu'une nouvelle plateforme de dépôt de contrats en ligne est en cours d'élaboration et sera disponible en 2024, probablement courant du mois de mars. La Région travaille sur la simplification des documents et des justificatifs à transmettre afin de faciliter le dépôt de dossier et faire gagner du temps aux propriétaires demandeurs.

Il y a plusieurs échanges au sein du COPIL sur les incohérences des MAEC proposées avec les réalités et les activités du territoire. Il est par exemple devenu difficile d'entretenir les prairies en bords de cours d'eau. Les élevages diminuent de plus en plus, et les dates de fauches autorisées ne sont pas adaptées aux activités des exploitants agricoles.

Pour madame L. VERIN de la FDC77, il est intéressant de convertir des parcelles en prairies permanente si elles se trouvent en zone inondable car elles ne fournissent pas ou peu de rendement pour l'agriculteur mais elles sont en revanche très intéressantes pour la biodiversité. La Fédération de pêche précise que ces zones humides peuvent par exemple servir de zones de frayères pour certains poissons comme le brochet.

Madame L. VERIN de la FDC77, explique également qu'il est plus intéressant pour un exploitant qui possède des mares sur une parcelle déclarée à la PAC de les retirer de la déclaration afin de pouvoir bénéficier d'un contrat Natura 2000 qui est plus avantageux pour financer leur gestion par rapport à ce que propose les MAEC.

Monsieur M. BIBERON de la Chambre d'Agriculture souhaiterait retrouver une cohérence entre les acteurs et avoir des propositions de mesures qui correspondent vraiment aux problématiques locales. Pour cela il propose de rédiger un courrier signé par plusieurs acteurs du territoire afin de faire part de nos volontés au préfet de Région. Les acteurs concernés seraient les structures animatrices N2000 et MAEC, les structures GEMAPIennes, la Communauté de Communes des 2 Morin et les représentant du PNR des 2 Morin notamment.